



MAIRIE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

## Conseil municipal du 6 mars 2023

Les Objectifs du Débat d'Orientations Budgétaires



# **SOMMAIRE**

1. Introduction .....	p3
2. FOCUS SUR L'ECONOMIE MONDIALE .....	p4
3. LES PREVISIONS POUR LA ZONE EURO ET LA France .....	p6
4. L'environnement économique et financier des collectivités locales .....	p8
5. Focus sur les mesures de la loi de finances 2023 .....	p10
6. LES FAITS MARQUANTS 2022 .....	p11
7. Bilan synthétisé des dépenses et recettes de fonctionnement sur l'année 2022 .....	p15
8. Bilan synthétisé des dépenses et recettes d'investissement sur l'année .....	p16
9. LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE .....	p17
10. Eléments de comparaison sur le résultat de fonctionnement .....	p19
11. Graphiques représentatifs .....	p20
12. Focus sur les niveaux d'épargne des 5 dernières années .....	p23
13. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023.....	p24
14. Les projets principaux pour 2023.....	p31
15. Les subventions aux associations.....	p35
16. STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA DETTE.....	p36
17. CONCLUSION.....	p38

# 1. INTRODUCTION

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

Le débat susmentionné peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais.

Il doit permettre au conseil municipal d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la commune et d'appréhender les différents éléments de contexte ayant une incidence sur la préparation du budget à venir. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et n'a pas vocation à présenter de manière exhaustive le budget à venir. Il ne présente par ailleurs aucun caractère décisionnel.

L'article 107 4° de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), puis l'article 13-II de la loi n° 2018-32 du 22/01/2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, sont venus modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (ROB) : le rapport sur les orientations budgétaires présenté par le Maire au conseil municipal doit préciser notamment les engagements pluriannuels envisagés en investissement, la structure et la gestion de la dette ainsi que, dans les communes de plus de 10 000 habitants, la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, du temps de travail, ainsi que l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité, mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte ayant une incidence sur la préparation du budget à venir. Il amènera à s'intéresser rapidement au contexte économique général, et à ses conséquences sur la préparation du budget communal, puis à voir quelles sont les grandes tendances de l'évolution des finances des collectivités locales, en particulier des communes avant de développer les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2023.

## 2. FOCUS SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

L'économie mondiale fait face à des vents contraires, notamment la hausse des prix de l'énergie et le resserrement des politiques monétaires. Elle bénéficie des soutiens budgétaires et du relâchement progressif des tensions d'offre. La croissance mondiale serait ainsi modérée en 2022 et en 2023. Les économies avancées ralentiraient mais resteraient en croissance. La Chine serait pénalisée par la stratégie « zéro Covid » et la Russie enregistrerait une forte baisse du PIB liée aux sanctions.

En 2022, l'économie mondiale enregistrerait une croissance de +3,3 % malgré une hausse historique des prix des matières premières, exacerbée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. L'activité mondiale serait également résiliente en 2023, avec une croissance prévue de +3,1 %.

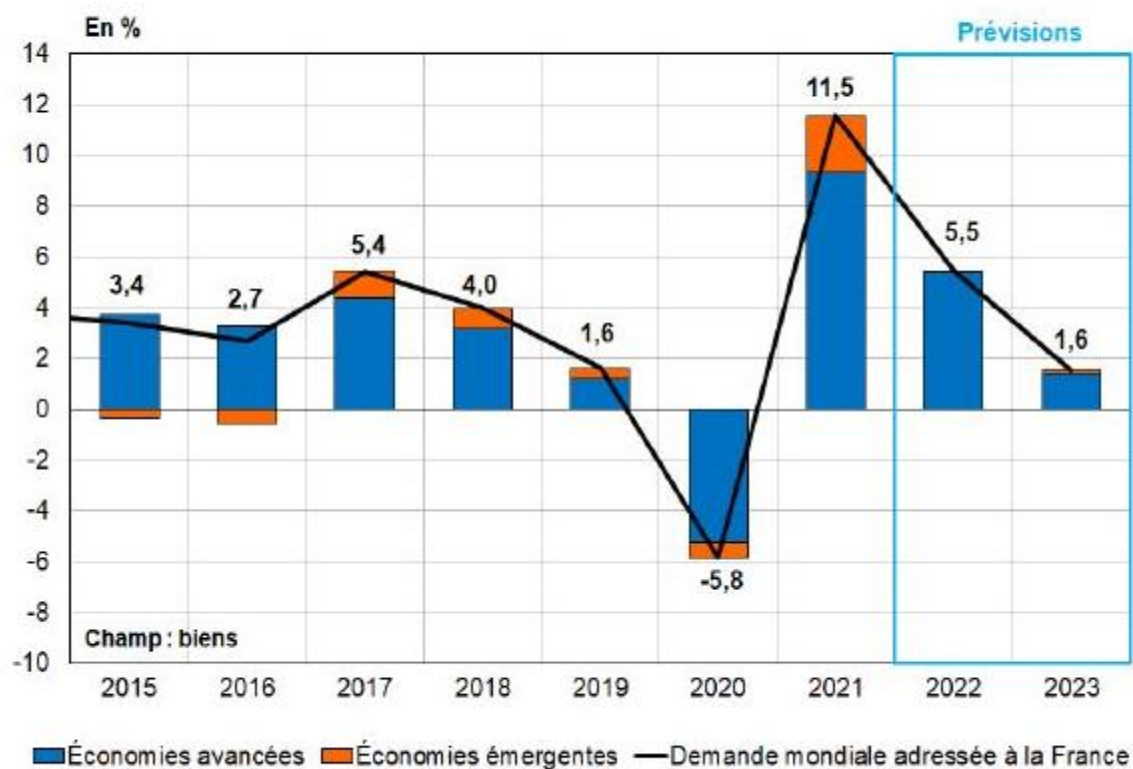
Les économies avancées ralentiraient sous l'effet d'un resserrement monétaire et du niveau élevé des prix énergétiques. Elles continueraient toutefois à croître modérément, grâce aux soutiens budgétaires, en particulier au plan de relance européen, aux capacités de rattrapage dans certains pays et au reflux progressif des contraintes d'approvisionnement. Le Royaume-Uni fait figure d'exception : il connaîtrait une récession en 2023, alors que la banque centrale a relevé très rapidement ses taux face à une inflation particulièrement élevée, qui reflète les contraintes d'offre liées au Brexit et l'absence de mesures pour réguler les prix de l'énergie.

La Chine ralentirait fortement : la politique « zéro Covid » et la crise du secteur immobilier pèsent sur l'activité et le soutien public tarde à produire ses effets en raison de l'incertitude sanitaire. En Russie, malgré la mise en place de mesures de contrôle des capitaux et de soutien budgétaire qui ont amorti l'effet immédiat des sanctions, l'économie connaîtrait une récession marquée en 2022 et 2023.

Après un très fort rebond en 2021, le commerce mondial en biens resterait dynamique en 2022, avant un freinage plus marqué en 2023 (cf. graphique). La croissance de la demande mondiale en biens adressée à la France serait supérieure à celle du commerce mondial en 2022 – reflétant une dynamique de rattrapage du commerce des pays européens – mais lui deviendrait inférieure en 2023.

Les incertitudes géopolitiques, l'approvisionnement énergétique, le risque de désencrage des anticipations d'inflation, l'évolution du policy-mix et les risques climatiques constituent les principaux aléas pesant sur ce scénario international.

## Prévision de croissance de la demande mondiale adressée à la France



Source : DG Trésor.

### 3. LES PREVISIONS POUR LA ZONE EURO ET LA FRANCE

Après un très fort rebond en 2021 (+6,8 %), l'économie française poursuit son rattrapage en 2022 (2,7 %). Malgré un contexte international moins favorable, en particulier en raison du niveau élevé des prix de l'énergie, l'activité résisterait en 2023 (+1,0 %), grâce aux mesures prises par le Gouvernement pour protéger les ménages et les entreprises.

En 2021, la France a été le grand pays européen où l'activité a le plus vite rattrapé son niveau d'avant la crise sanitaire. L'invasion russe en Ukraine a assombri les perspectives économiques, en entraînant une forte hausse des prix des matières premières, un rebond des tensions d'approvisionnement et une augmentation de l'incertitude.

En 2022, l'économie française reste toutefois portée par le retour vers la normale des secteurs touchés par la crise sanitaire : en moyenne annuelle, l'investissement et la consommation restent dynamiques, et les créations d'emplois sont élevées. En 2023, l'activité serait principalement soutenue par la consommation des ménages, grâce aux mesures en faveur du pouvoir d'achat et à une légère baisse du taux d'épargne.

L'inflation, contenue par le bouclier tarifaire, amorcerait une décrue : elle s'établirait à +4,2 % en moyenne annuelle 2023 après +5,3 % en 2022. Le pouvoir d'achat des ménages serait préservé en 2022 et augmenterait de 0,9 % en 2023.

Malgré un contexte incertain, le rétablissement des finances publiques se poursuit tout en préservant le potentiel de croissance de la France et en protégeant les ménages et les entreprises face à la hausse des Prix.

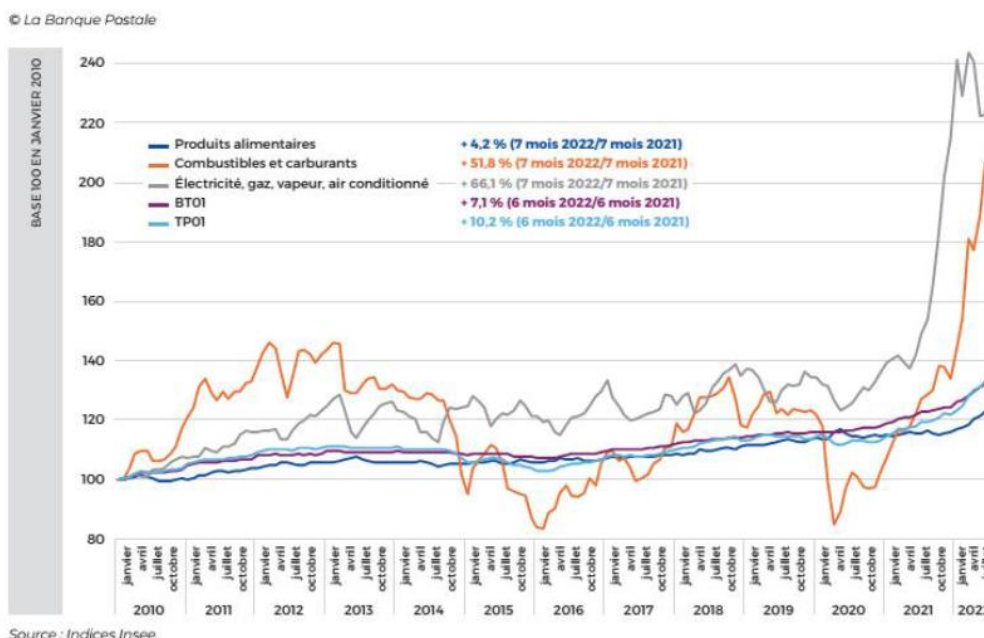
De choc en choc :

Dans un premier temps, la crise de la Covid-19 a imposé à la mi-mars 2020 l'instauration de mesures contraignantes d'endiguement de la pandémie. Ces confinements ont conduit à l'arrêt ou à la mise au ralenti de beaucoup de secteurs. La « mise sous cloche » des économies a ainsi provoqué une récession généralisée d'une amplitude atypique au regard des crises économiques précédentes. Le PIB français a reculé de 7,9 % en moyenne annuelle en 2020 et celui de la zone euro de 6,2 %. Dans un deuxième temps, le relâchement partiel des contraintes au fur et à mesure que la vaccination avançait et la pandémie reflueait a libéré les forces de rebond en fin d'année 2020 et a rendu possible l'amorce d'un rattrapage du terrain perdu auparavant. Le PIB français a ainsi crû de 6,8 % en 2021 et celui de la zone euro de 5,2 %. Ce rebond, qui n'était pas propre à l'Europe, a réactivé les échanges internationaux de matières premières et de produits intermédiaires. La brusque reprise de l'activité a ainsi attisé les tensions sur les matières premières et les biens intermédiaires dans un contexte où la politique de l'OPEP consistait à n'augmenter que graduellement sa production et où l'activité des pays asiatiques restait sous contrainte pandémique. En Chine notamment, les rebonds successifs du virus fin 2021, couplés à la politique du « Zéro-Covid » menée pour y faire face, ont conduit à des arrêts complets d'activité dans les zones confinées, perturbant alors l'approvisionnement des économies clientes de la Chine. La raréfaction des biens intermédiaires et produits semi-finis a affecté l'activité industrielle.

Dans un troisième temps, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a renforcé les tensions sur le marché de l'énergie et notamment du gaz naturel en Europe, portant leurs prix à des niveaux historiques. L'inflation, qui n'aurait pu être qu'un choc temporaire lié à l'épuisement graduel des répercussions de la Covid-19 s'est au contraire inscrite dans la durée puisque qu'un choc, géopolitique cette fois, a accentué les tensions, principalement en Europe. L'invasion de l'Ukraine par la Russie s'est en effet accompagnée de mesures de rétorsion réciproques entre l'Europe et la Russie avec d'un côté les sanctions occidentales et de l'autre les restrictions mises en place par la Russie sur les livraisons de gaz, dont les pays européens, en particulier l'Allemagne et l'Italie, sont très dépendants. Plutôt que de s'assagir, l'inflation s'est encore accrue au printemps et à l'été 2022 et la possible rupture des approvisionnements de gaz russe laisse planer l'ombre de rationnements quantitatifs préjudiciables à l'activité pour le restant de l'année 2022 et en 2023.

Ainsi, l'inflation a fait un retour spectaculaire à partir du premier trimestre 2021 et s'est accrue continuellement depuis lors, bien au-delà de la cible de 2 % fixée par les banques centrales. En septembre 2022, l'inflation (harmonisée) atteignait 6,2 % en France, 10 % en zone euro, 9,9 % au Royaume-Uni et 8,3% aux États-Unis (chiffres d'août 2022).

La hausse des prix de l'énergie (pétrole, gaz, électricité) et alimentaires, bien qu'amortie par d'importantes mesures budgétaires (bouclier, re mise...), a gagné les composantes sous-jacentes des indices de prix par la diffusion au sein du système productif du choc « matières premières » et par la réponse, même limitée, des salaires à la hausse. En réaction à la montée de l'inflation, les banques centrales ont durci la politique monétaire la rendant moins accommodante qu'au début de l'année. La compréhension de la situation conjoncturelle française comme européenne se joue dans ce contexte perturbé depuis trois ans.



Source : La Banque Postale, Note de conjoncture « Les finances locales », septembre 2022.

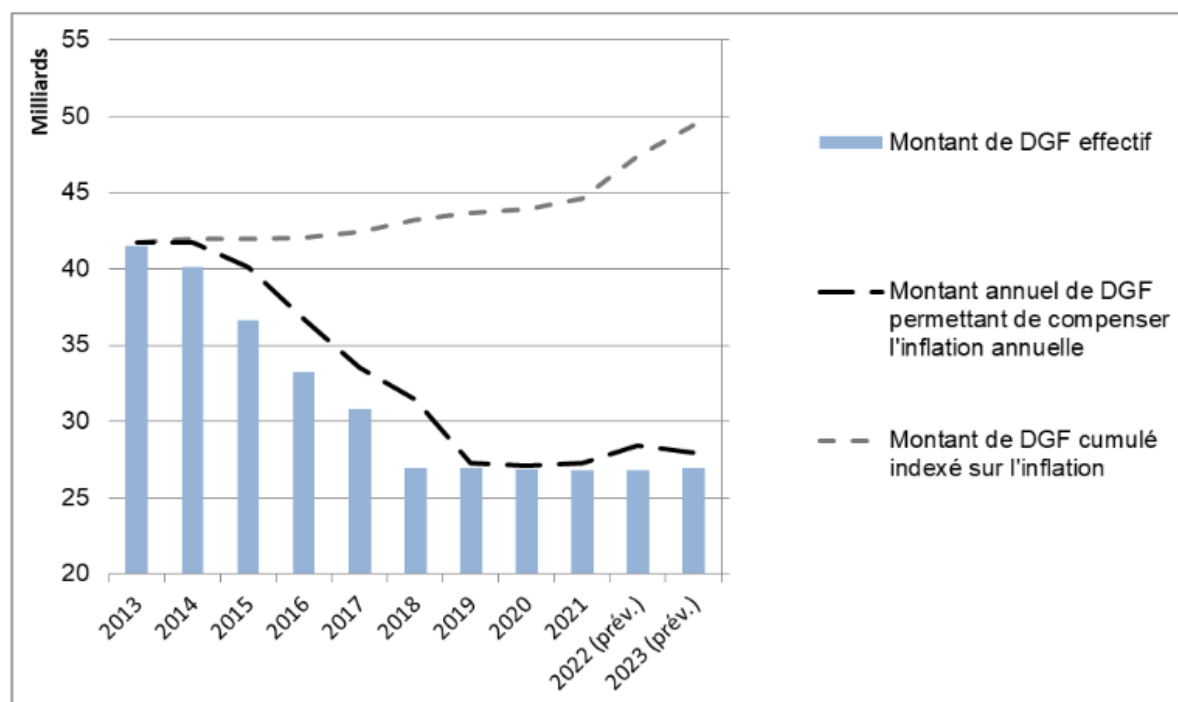


## 4. L'environnement économique et financier des collectivités locales

Le contexte économique et financier pour 2023 est lourd d'incertitudes pour les collectivités territoriales. Bien qu'elles aient bénéficié, à la fin de l'exercice 2021, d'une situation financière favorable se traduisant par une hausse de leur épargne brute pour atteindre le niveau inédit de 41,4 milliards d'euros, en hausse de 6,4 milliards d'euros par rapport à 2020 –, la Cour des comptes relève que « l'évolution du contexte international et ses conséquences en termes de hausse des prix et de difficultés d'approvisionnement risquent de contraindre beaucoup de collectivités à reporter voire annuler certains de leurs projets, d'autant que le manque de visibilité sur leurs ressources favorise l'attentisme »<sup>7</sup>. Porté par les dépenses énergétiques, le niveau de l'inflation pour 2023, qui devrait se situer selon les estimations entre 4,2 % selon les prévisions du Gouvernement<sup>8</sup> et 4,7 % selon la Banque de France<sup>9</sup>, ne serait qu'imparfaitement pallié par les dispositions prévues en première partie du projet de loi de finances.

En premier lieu, la hausse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) – initialement prévue à 210 millions d'euros et portée à 320 millions d'euros ne compensera que partiellement le niveau prévisionnel d'inflation. D'une part, à l'échelle de la diminution historique de la DGF opérée sur la décennie passée, le montant de cette augmentation, dont le principe ne saurait qu'être salué, doit être relativisé. D'autre part, le rapporteur note que la hausse proposée représente une diminution en volume de l'ordre de 2,9 %. Une telle évolution ne s'inscrit que trop naturellement dans la tendance de l'État à prévoir en loi de finances des montants de DGF ne permettant pas la compensation de l'inflation.

**Évolution comparée des montants effectifs de DGF et de ceux permettant la couverture de l'inflation sur les années 2013 à 2023<sup>2</sup>**



Source : commission des lois, d'après des données de l'Insee<sup>3</sup>



En second lieu, s'il n'appartient pas à la commission de se prononcer sur les articles non rattachés à la mission, elle ne peut que relayer les doutes des collectivités territoriales sur les mécanismes proposés par le Gouvernement pour compenser la hausse des prix de leurs fournitures en énergie. Le ciblage du dispositif de « filet de sécurité » prévu à l'article 14 ter du projet de loi de finances transmis au Sénat, proche de celui prévu à l'article 14 de la loi du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022, ne laisse pas de poser question. Ce dernier a ainsi été source de vives critiques, tenant en particulier au nombre de collectivités ou groupements éligibles, paraissant nettement plus faible qu'initialement envisagé, et à la complexité administrative du système d'acomptes.

**« Le filet de sécurité doit s'améliorer en 2023. (...) Nous devons regarder si nous sommes bien au rendez-vous de notre promesse de soutien aux collectivités territoriales, et ce rapidement en vue du dispositif pour 2023. »**

**Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires**

Par ailleurs, si l'ajout à l'article 42 ter d'un dispositif « d'amortisseur » pour les dépenses d'électricité des collectivités territoriales, pour un montant estimé à un milliard d'euros, est bienvenu, le rapporteur relève que les contours du dispositif doivent encore être largement précisés par voie réglementaire et demeurent flous. Au surplus, la commission ne peut que regretter son ajout tardif et son défaut d'articulation avec les autres dispositifs de compensation<sup>2</sup>, qui n'offrent pas, en l'état, de garanties claires aux collectivités territoriales quant au niveau de leurs ressources pour 2023.

## 5. Focus sur les mesures de la loi de finances 2023

Le budget 2023 garantit la cohésion de nos territoires en accompagnant les collectivités territoriales dans le contexte de hausse des prix de l'énergie. La DGF augmentera pour la première fois depuis 13 ans (+ 320 M€), ce qui permettra de préserver la dotation de plus de 80 % des collectivités. Un bouclier tarifaire bénéficiant à près de 28000 communes et un « amortisseur électricité » sont mis en place pour réduire la facture d'électricité des collectivités territoriales. Le dispositif de filet de sécurité mis en place en 2022 est renforcé et reconduit en 2023 pour aider de manière ciblée les collectivités qui en ont le plus besoin à honorer leurs factures d'énergie, qu'il s'agisse du gaz ou de l'électricité. Au total, le Gouvernement permet à 100% des collectivités de bénéficier d'un soutien de l'État à travers un effort inédit de 5 Mds€ face à cette situation exceptionnelle.

La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est étalée sur deux ans (2023 et 2024). Le mécanisme de compensation proposé dès 2023 repose sur la TVA avec 2020-2023 comme période de référence. Il permet une augmentation de la compensation de 19,5 % par rapport à la CVAE touchée en 2022.

Pour le bloc communal, sa dynamique sera répartie selon des critères économiques de taille (surface et effectifs) des entreprises.

Pour les départements, la dynamique sera soignée, à la demande de l'Assemblée des départements de France (ADF).

Le fonds vert destiné aux collectivités pour financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique dispose de 2 milliards d'euros de crédits. Il faut y ajouter une nouvelle enveloppe de prêts verts pour les collectivités d'un milliard d'euros de la part de la Banque des territoires. L'utilisation et la répartition de ce fonds devraient être simplifiées par rapport aux dispositifs mis en place sous le précédent quinquennat.

Le fonds sera entièrement délégué aux préfets dans le cadre des contractualisations, de telle sorte qu'il ne soit pas opéré par appels à projets nationaux. Il inclura une offre d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la transition écologique. L'objectif est que ce fonds soit fongible, souple, dans une logique remontante des besoins du terrain, sans grande technicité d'attribution. Parallèlement, ce budget acte une progression de 11,6 millions d'euros de la dotation de biodiversité et d'aménités rurales.

Le budget 2023 est celui du soutien massif apporté aux collectivités territoriales, et c'est donc un budget de progrès pour la cohésion de nos territoires. Pour la première fois depuis 13 ans, la dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera et des moyens exceptionnels seront mis en place pour soutenir toutes les collectivités face à la hausse des prix de l'énergie et préserver l'investissement public local dont nous avons besoin !

## 6. LES FAITS MARQUANTS 2022

2022 a été marqué par trois principaux faits pour notre commune :

Tout d'abord par le **changement de mandature** le 6 mars 2022.

Le nouveau Maire, Nicolas BAZZUCCHI et sa majorité, ont fait le constat d'une commune endettée, désorganisée, démoralisée.

Le deuxième fait est la **dynamique inflationniste** déjà enclenchée en 2021. L'économie française commençait à se relever de la crise de la Covid-19, ce qui créait une tension sur les prix. Depuis février 2022, le début du conflit sur le continent européen a considérablement fait bondir le tarif des énergies, des matières premières et plus généralement, de toute la chaîne économique. 2022 sera l'année d'une inflation record depuis près de 40 ans, avec une estimation de plus de 6 %. Les conséquences sur les comptes locaux sont visibles en 2022 et devraient être toujours très présentes en 2023.

Le troisième fait concerne la **revalorisation du point d'indice** de 3,5 % après 5 ans de gel. Cette forte augmentation est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022. Il a impacté fortement notre masse salariale.

### Finances :

- On constate que le poids des dépenses de personnel a progressé de 3,22%, atteignant les 77% sur notre budget de fonctionnement.
- Le 24 mars 2022, la trésorerie d'Aubagne a alerté sur 332 factures mandatées mais non payées à hauteur de 668 000 € sur des périodes allant de fin 2019 à février 2022.
- Parmi ces factures, 117 factures de TOTAL ENERGIE pour plus de 168 000 €, pour une période de facturation de fin 2019 et début 2020, plus de 30 000 € de factures de gaz émises le 15 avril 2021 pour des consommations de 2020, 2 factures de l'entreprise Béranger, l'une de 30 000 € pour les illuminations de Noël 2020 et 44 000 € pour les illuminations de Noël de 2021.
- L'arrivée d'une nouvelle Directrice Générale des Services a permis un travail performant au sein de la mairie et du CCAS, et l'application stricte de la commande politique entre l'administration et les élus.
- Suite à l'injonction de la DGFIP de passer le cinéma municipal en SPIC (Service Public Industriel et Commercial), et devant l'impossibilité de satisfaire cette injonction car les recettes du cinéma ne permettaient pas d'équilibrer un budget SPIC, la majorité a pris la responsabilité de modifier l'exploitation en la confiant à une association, ce qui a permis de continuer à satisfaire ce service public pour les pennois tout en diminuant nos dépenses de fonctionnement.
- La création d'un pôle financier
- Le lancement de l'audit financier
- La sortie de la zone de surveillance financière par la préfecture
- Une ligne de trésorerie de 800 000 € (emprunt court terme) non remboursé
- 2 prêts toxiques de plus de 2 millions €
- Des factures non enregistrées et non payées depuis 2018, MB 21 000 €, Pro à Pro 45 000 €, Eau des collines 214 000 €, Faconeo pour 390 000 €, Lacoste pour 4 500 €, Orange et Coriolis Télécom 37 000 €, SPA pour 4 480 €, Abélium pour 7 000 €, SFIL intérêts de retard de paiement (emprunts) 3 500 €, taxe foncière 2020 et 2021 Cinéma pour 6 300 €, soit un montant total de – **732 780 €**.  
Ce qui donne une dette à court terme de 732 780 + 800 000 = **- 1 532 780 €**
- +25% des dépenses d'énergie
- Pas d'augmentation des impôts (TH)
- Pas d'emprunt contracté

## **Environnement, développement durable, écologie :**

- La signature avec l'Office Français de la Biodiversité et la cellule Biodiversité de la Métropole, d'une charte nous engageant et au regard de cela nous allons créer un agenda local à ce sujet ainsi qu'une commission extramunicipale de l'environnement.
- La formation d'un agent, garde bois et à titre bénévole, surveille nos forêts
- Un rapprochement engagé avec le Parc National des Calanques et de sa nouvelle Directrice, avec un travail de collaboration de nos élus afin d'éviter des drames avec les loups
- Nous avons également travaillé avec l'Office National des Forêts sur la question du loup
- La signature en décembre en Mairie d'une convention avec l'association « Agir Local » qui engage notre commune à travailler sur l'enjeu de la survie et la réinvention écologique et sociale de notre territoire
- Le commun siège à nouveau activement au sein des instances qui gèrent les cours d'eau à l'EPAGE HuCA

## **Scolaire, sport, jeunesse, garderie :**

- Les 3 groupes scolaires et notre crèche ont eu de nombreuses interventions, que ce soit en matière de peinture, changement de couverture d'un patio, réparation de toiture rénovation électrique
- Création de 3 postes d'ATSEM
- 1 ATSEM dans chaque classe maternelle
- Une 4ème classe à la Maternelle Beausoleil
- Des classes allégées
- Redéfinition de la carte scolaire communale.
- Restructuration du Pôle-Enfant existant en Pole-Enfance- Jeunesse- Sports-Famille, nous avons voulu avec cette transversalité créer une véritable synergie autour de la jeunesse et de leurs familles
- Le Sport Scolaire est de retour depuis la rentrée de septembre. Toutes les classes des écoles élémentaires de la commune sont concernées par ce dispositif qui se déroule à la Colombe.
- Offre aux enfants de l'école élémentaire du livre « La gloire de mon père »
- Etendre la garderie du soir de 17h30 à 18h30 en rendant l'ensemble des temps périscolaires GRATUITS comme nous nous y étions engagés
- Une meilleure communication parents-mairie avec notamment un trombinoscope au portail des écoles, la visite des restaurants scolaires et déjeuners sur place entre les APE et les élus, l'offre d'une station Illiwap à toutes les APE pour qu'elles puissent communiquer plus facilement avec les parents.
- La Distribution de kit pédagogique à la rentrée aux élèves de Petite Section et de CP
- Proposer à tous les élèves une séance au cinéma municipal, un repas et un goûter de Noël, des cadeaux pour toutes les maternelles.

## **Urbanisme, travaux :**

- Notre voirie a eu son lot d'aménagement, avec la reprise de certains passages piétons en rabaisant les bordures pour plus de sécurité et d'accessibilité, avec la mise en œuvre de ralentisseurs à proximité des écoles pour une plus grande sécurité, réfection de trottoir, remplacement des lanternes lumineuses pour un passage au LED optique, qui nous éclairent mieux en consommant

moins, le remplacement de feux tricolores défectueux et obsolètes, toujours pour votre quiétude, et de nombreux autres aménagements.

- La mise en sécurité d'une partie du parking sur l'esplanade face au risque d'effondrement
- Nos espaces verts aussi ont eu droit à une attention particulière avec les traitements obligatoires, les débroussaillages pour limiter les risques d'incendie, le remplacement de végétaux, le fleurissement des carrefours et des établissements communaux ainsi que l'élagage de plus de 200 arbres.
- L'entretien du parc de véhicules, engins et matériels, les tenues de sécurité pour nos agents

### **CCAS :**

- Elaboration du DUERP : Document unique d'évaluation des risques professionnels afin de donner satisfaction à nos séniors par le biais des aides à domicile et d'apporter une légitime sécurité à nos agents du CCAS.
- Création d'un questionnaire annuel, qui se doit obligatoire
- Nous avons réouvert le foyer pour que nos séniors puissent partager des repas conviviaux afin de rompre, pour certains, l'isolement

### **Culture, médiathèque, spectacle :**

- Sur l'année, plus de 1400 pennoises et pennois ont utilisé notre belle Médiathèque
- Représentations théâtrales variées autour de la danse, de l'humour, de la musique et même de la magie, à l'Espace de l'Huveaune
- Les plateaux du 21 juin à l'occasion de la fête de la musique, pour les plus petits à la médiathèque et pour les plus grands sur le complexe sportif, avec le grand bal Hip-Hop, organisé par l'association En Phase
- 5 soirées festives en centre-ville de La Penne en scène en juillet, grâce à un partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal
- La daube pennoise qui a battu cette année des records d'affluence avec plus de 800 personnes
- La soirée exceptionnelle d'Halloween
- Les mardis du Renoir qui propose des rendez-vous réguliers
- Les représentations des élèves de la Maison des Arts
- Le partenariat avec L'Attrapeuse de Rêve
- Le bal du 14 juillet, des événements organisés le 21 août à l'occasion de la Libération de la Penne-sur-Huveaune, les 2 Marchés de Noël, un municipal et l'autre associatif, avec en parallèle le lancement de très nombreuses et belles illuminations de Noël
- Le retour du TELETHON
- La patinoire sur le complexe sportif
- Le feu d'artifice lors de l'inauguration de la patinoire
- Un village circassien avec des ateliers, animés par les équipes de Thérèse TIGRATO, l'organisatrice du tant connu Festival grain de sel d'Aubagne

## **Personnel :**

- Une nouvelle DGS
- Augmentation du point d'indice de 3,5%
- Des hausses successives du SMIC, en octobre 2021 (+ 2,2%), janvier 2022 (+ 0,9%), mai 2022 (+ 2,65%) et août 2022 (+ 2,01%)
- Nouvelle organisation des services
- Un nouvel organigramme
- Embauche d'une secrétaire au cabinet du Maire
- De nouveaux contrats PEC en remplacement de CDD et contrats vacataires
- Des dépenses de personnel pour l'organisation des élections municipale, présidentielle et législative (5 tours en 2022)

## 7. Bilan synthétisé des dépenses et recettes de fonctionnement sur l'année 2022

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général se sont élevées à 1,385 Million d'euros, en diminution de 1,8% par rapport à 2021 malgré l'inflation qui touche toutes les lignes budgétaires et en particulier, l'énergie pour plus de 54% (+271 000 €) et l'augmentation du point d'indice salariale pour 4% (320 000 €)

Cette dynamique démontre la volonté et l'ambition de la nouvelle municipalité à maîtriser les charges de fonctionnement à caractère général sur sa mandature. Ceci d'autant plus que les charges à caractère général ont été impactés par l'inflation exceptionnelle et l'augmentation salariale.

Les charges de personnel sont en diminution de 4,18% par rapport à 2021. Ceci est dû en partie à 614 000 € de charges d'indus à l'URSSAF. En effet, nous nous sommes aperçus que le calcul des charges salariales depuis plusieurs années était en notre défaveur. En accord avec la DGFIP, nous avons demandé l'arrêt des paiements de ces charges en attendant le calcul du remboursement en notre faveur par l'URSSAF sur 2023.

Cependant, malgré ce fait, l'impact de l'augmentation du point d'indice des salaires, du glissement vieillesse technicité et aux régularisations statutaires, le chapitre 012 est contenu.

Plusieurs actions combinées l'ont permis. Tout d'abord les départs de la commune d'agents qui n'ont pas été remplacés (retraite, changement de collectivité), le passage de CDD en contrat PEC (aidés par l'Etat), la réorganisation des services qui permis de ne solliciter que très peu de vacataires ainsi que de la diminution drastique des heures supplémentaires payées.

Sur les charges financières, compte tenu de la structure de taux de la dette de la commune, avec en parallèle le fait que la Ville n'ait pas emprunté cette année, les intérêts de la dette ont diminués de 156 707 € et le capital restant dû, de 512 039 € fin 2022.

Les subventions aux associations se sont portées à 48 376 € (hors CCAS) dans la continuité par rapport à 2021.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La ville de La Penne sur Huveaune a bénéficié en 2022 d'une progression de ses recettes fiscales. L'évolution des bases fiscales (fixé par l'Etat) et de nouveaux propriétaires sur la commune a permis à la collectivité d'enregistrer un produit à hauteur de 6,6 Millions d'euros en 2022, contre 6,39 Millions d'euros en 2021. Soit une augmentation de près de 223 000 € (3,49 %). Pour l'intercommunalité, le fond de péréquation (FPIC) restant au niveau de 2021 soit 101 000 € comme l'attribution de compensation pour 1 471 555 €.

Les droits de mutation sur les ventes immobilières ont enregistré un produit de 361 000 €, quand en 2021 ils s'élevaient à 306 000 € et 294 000 € en 2020.

Comme indiqué précédemment, le marché immobilier a connu une hausse des transactions et des prix en 2022, ce qui a impacté favorablement les recettes de la commune qui a profité de ce contexte du fait notamment de son attractivité.

- Les participations familiales et les autres produits des services ont augmenté en 2022 pour atteindre 685 000 € par rapport à 2021 qui étaient de 675 000 €. Cela reste une légère augmentation mais peu significative, en effet la volonté de la majorité est de ne pas augmenter les tarifs communaux, l'inflation des prix en France touchent toutes les familles pennoises.

Les dotations et participations ont bénéficié d'une forte augmentation. En 2021, celles-ci étaient de 1 047 067 € alors qu'en 2022, elles étaient à hauteur de 1 372 628 €, soit une augmentation de 325 561 € (31,09 %). Cela étant dû à des augmentations de dotations de compensation et d'une dotation exceptionnelle dit « filet de sécurité » (129 000 €) pour compenser en partie, la revalorisation du point d'indice salariale et des effets de la hausse des dépenses des énergies.



## 8. Bilan synthétisé des dépenses et recettes d'investissement sur l'année 2022

### DEPENSES INVESTISSEMENT

Il n'y a pas eu d'emprunt en 2022, ce qui a permis de diminuer la dette de la commune de 512 379 €.

Les 3 groupes scolaires et notre crèche ont eu de nombreuses interventions, que ce soit en matière de peinture, changement de couverture d'un patio, réparation de toiture, rénovation électrique..

Notre voirie a eu son lot d'aménagement, avec la reprise de certains passages piétons en rabaisant les bordures pour plus de sécurité et d'accessibilité, avec la mise en œuvre de ralentisseurs à proximité des écoles pour une plus grande sécurité, réfection de trottoir, remplacement des lanternes lumineuses pour un passage au LED optique, qui nous éclairent mieux en consommant moins, le remplacement de feux tricolores défectueux et obsolètes.

### RECETTES INVESTISSEMENT

Le FCTVA a été perçu pour 129 000 €, soit une baisse de 56 % par rapport à 2021. Le FCTVA étant calculé sur la base de nos investissements N-1, son produit a été enregistré pour un montant plus faible que les années précédentes.

Les taxes d'aménagement (TAM) ont enregistré un produit de 66 000 € contre 88 800 € en 2021.

#### Les principales subventions d'investissement :

DOSSIERS 2020		
PMR2020	PLAN HANDICAP	181 880,00 €
PROXI 2020	REHABILITATION PATRIMOINE	59 500,00 €
PROXI 2020	EQUI SECURITE INCENDIE	51 783,00 €
PROXI 2020	AMELIORATION BAT	56 867,00 €
PROXI 2020	VOIRIE+SECURISATION RESEAU	59 500,00 €
PROXI 2020	RENOV FAUX PLAFOND	52 367,00 €
PROXI 2020	ECLAIRAGE STADE PELOUSE	59 500,00 €
FDAL	ACQUISITION GROS EQUIPEMENT ET MATERIELS	85 870,00 €
COVID 2020	ACQUIS MATERIEL INFO+SELF BS	30 249,00 €
DOSSIERS 2021		
PROXI	TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA SALLE DE SPECTACLE ET DU COMPLEXE SPORTIF	57 044,00 €
PROXI	REFECTION DES TOITURES DES LOCAUX DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SALLE DE LA MASSABIELLE	41 506,00 €
PROXI	REHABILITATION DE LA TOITURE DE L'HOTEL DE VILLE, DES SOLS DE LA MASION DES ARCADES ET SECURISATION DES PORTES DE HANGAR AUX SERVICES TECHNIQUES	30 115,00 €
DOSSIERS 2022		
AIDE EXCEPTIONNELLE	ACQUISITION MATERIEL SCENIQUE	12 366,99 €
SECURITE ROUTIERE	MISE EN SECURITE 9 PASSAGES PIETONS	18 225,00 €
PROXI	AMELIORATION CONDITIONS ACCUEILS ECOLES / CRECHES	59 167,00 €
PROXI	AMELIORATION BAT COMMUNAUX + HOROLOGE	47 153,00 €
FDAL	MISE EN SECURITE PLANCHER PREVERT	107 350,00 €
FDAL	ACQUISITION EQUIPEMENT + SELF PREVERT	21 684,00 €
SECURITE ROUTIERE	SIGNALISATION HORIZONTALES ET VERTICALES ROND POINT COLOMBE ET PARKING	59 838,00 €
PROXI	REFECTION DE TAPIS D'ENROBES SUR DIVERSES VOIES ET RENOUELEMENT DE MATS D'ECLAIRAGE PUBLIC	31 378,34 €

## 9. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

### Evolution 2018 – 2022 des dépenses et recettes réelles de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	2018	2019	2020	2021	2022
013 - Atténuations de charges	81 718	123 696	178 126	98 874	178 496
70- Produits des services	628 168	681 580	457 774	675 478	687 990
73 - Impôts et taxes	5 785 709	6 214 522	6 271 490	6 387 851	6 610 910
74 - Dotations - subventions	1 337 243	1 271 118	1 498 539	1 047 067	1 372 628
75 - Autres produits de gestion courante	187 646	191 799	113 216	77 350	240 947
76 - Produits financiers	47	5 464	10 286	4 601	4 335
77 - Produits exceptionnels	657 128	235 076	4 142	115 467	169 676
042 - Transf de charges de fonctionnement	0	0	43 739	0	0
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 677 659</b>	<b>8 723 253</b>	<b>8 577 312</b>	<b>8 406 688</b>	<b>9 264 982</b>

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	2018	2019	2020	2021	2022
011 - Charges à caractère générale	1 694 544	1 444 248	1 375 466	1 410 578	1 386 090
012 - Charges de personnel	6 186 452	6 472 300	6 548 725	6 575 629	6 300 636
014 - Atténuation de produits	7 858	10 638	39 867	42 071	41 570
65 - Autres charges de gestion courante	220 936	164 293	157 791	133 789	178 169
66 - Charges financières	176 716	172 299	133 315	159 816	156 708
67 - Charges exceptionnelles	36 536	13 476	220	2 457	1 247
68 - Dotations aux amortissements + (chap 042)	1 049 532	574 682	380 925	437 099	636 431
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 372 574</b>	<b>8 851 936</b>	<b>8 636 309</b>	<b>8 761 439</b>	<b>8 700 851</b>

## Evolution 2018 – 2022 des dépenses et recettes réelles d'investissement

### DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022
20 - Immobilisations incorporelles	54 173	64 202	64 453	73 788	59 081
21 - Immobilisations corporelles	785 942	715 056	1 333 446	848 798	579 305
16 - emprunts et dettes	434 008	474 772	524 893	524 803	512 379
27 - Autre immobilisations financières	674	20 741	0	0	0
041- opération patrimoniales	0	0	0	0	14 942
23 - Immobilisations en cours	0	160 253	447 087	0	0
10 - Dotations	0	295 223	0	0	0
040 - Opération d'ordre de transfert	0	0	43 739	0	0
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 274 797</b>	<b>1 730 247</b>	<b>2 413 618</b>	<b>1 447 389</b>	<b>1 165 707</b>

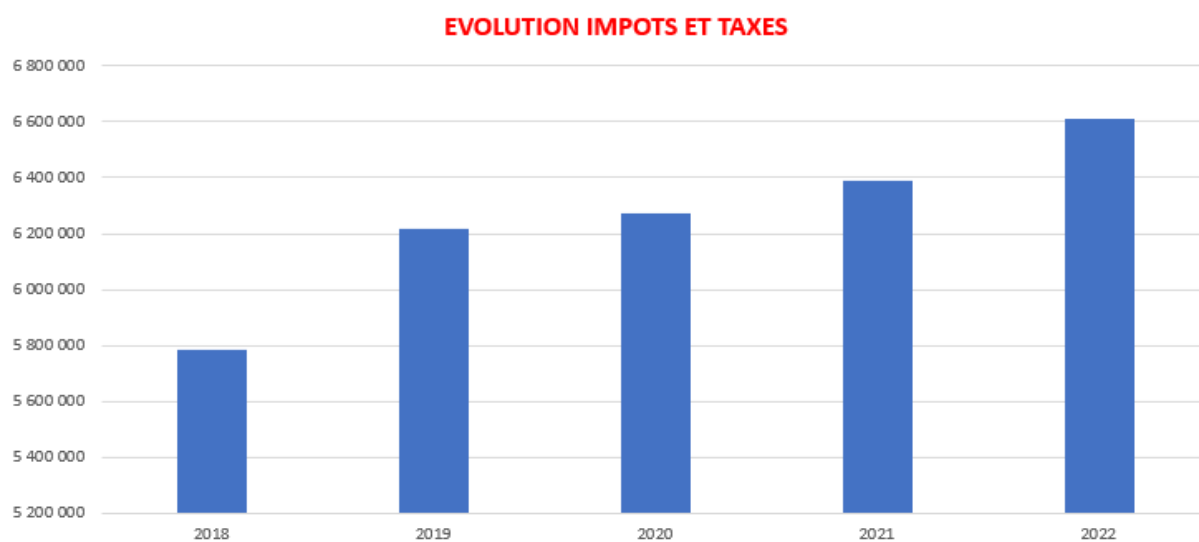
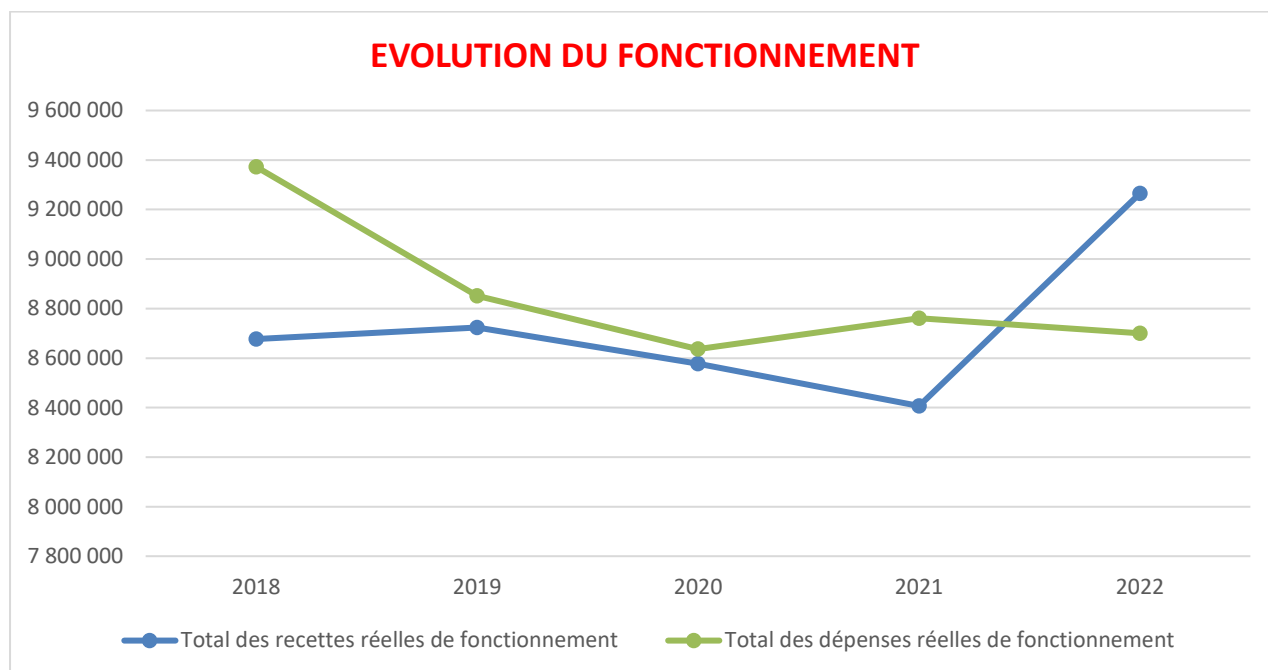
### RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

	2018	2019	2020	2021	2022
13 - Subventions reçu	601 392	150 118	520 310	325 820	370 058
16 - Emprunt	400 000	950 000	300 000	300 000	0
21 - Immobilisations corporelles	190 542	0	0	0	0
10 - dotations	397 400	946 623	202 879	381 852	194 628
27 - Autres immo financières	0	9 907	19 412	9 280	9 054
040 - Opération d'ordre de transfert	858 990	574 682	380 925	437 099	636 431
041 - Opérations patrimoniales	0	0	0	0	14 942
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 448 324</b>	<b>2 631 330</b>	<b>1 423 526</b>	<b>1 454 051</b>	<b>1 225 113</b>

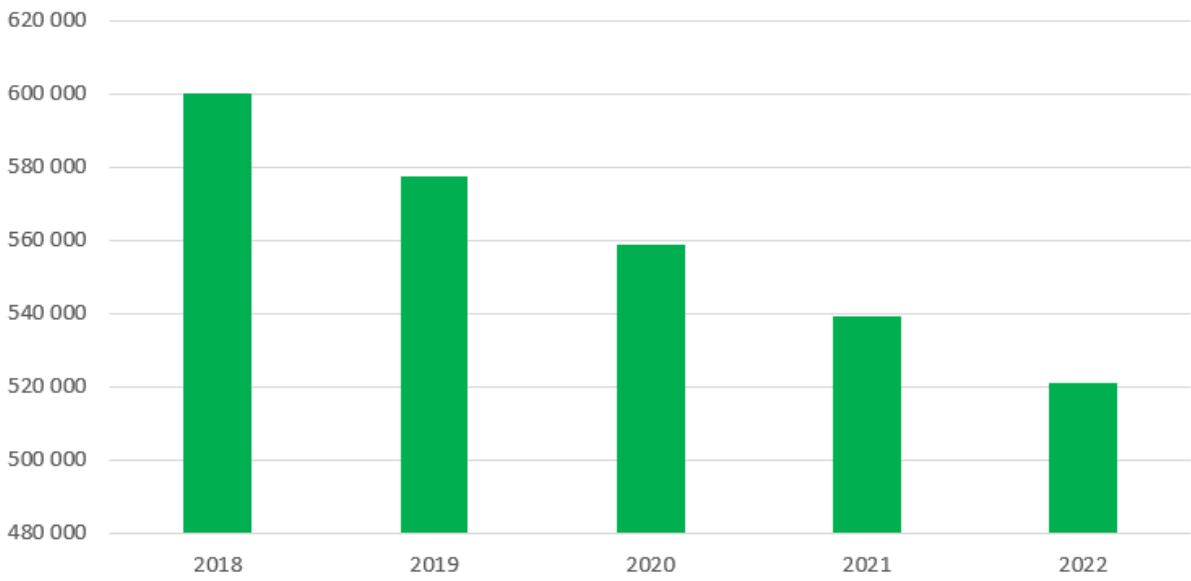
## 10. Éléments de comparaison sur le résultat de fonctionnement

	2018	2019	2020	2021	2022
Total des recettes réelles de fonctionnement	8 677 659	8 723 253	8 577 312	8 406 688	9 264 982
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 372 574	8 851 936	8 636 309	8 761 439	8 700 851
Résultat de fonctionnement	-694 915	-128 683	-58 997	-354 751	564 131
Résultat de fonctionnement Reporté N-1	819 242	124 327	-4 356	-63 353	-418 104
TOTAL RESULTAT FONCTIONNEMENT CUMUL.	124 327	-4 356	-63 353	-418 104	146 027

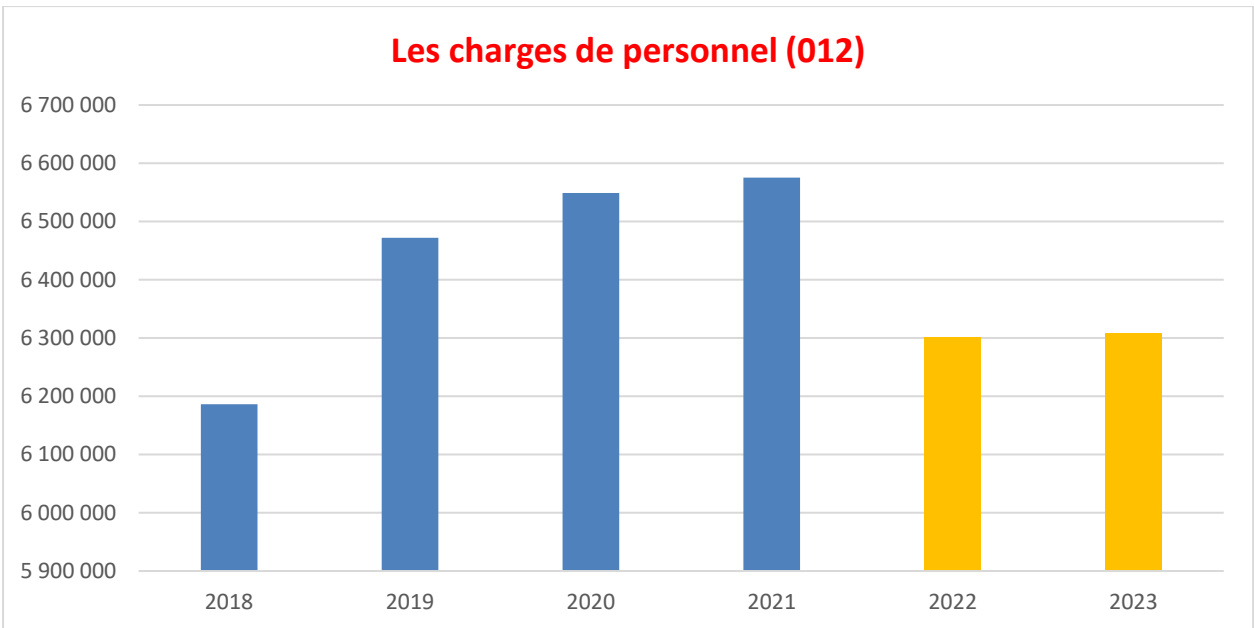
## 11. Graphiques représentatifs



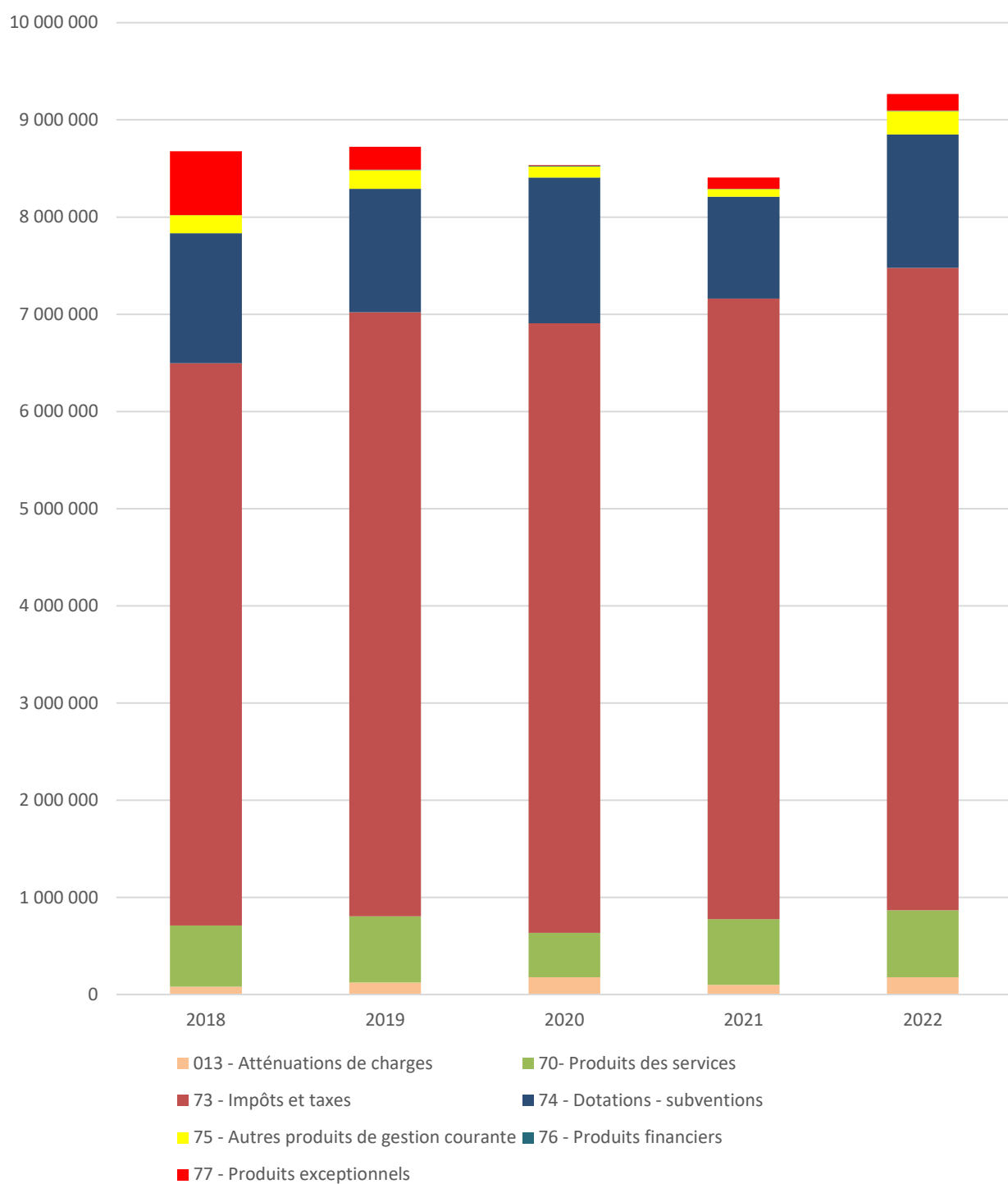
### Evolution de la DGF



### Les charges de personnel (012)



## EVOLUTION DES RECETTES





## 12. Focus sur les niveaux d'épargne des 5 dernières années

**L'épargne de gestion** : elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>-89 306</b>	<b>391 235</b>	<b>397 296</b>	<b>124 553</b>	<b>1 184 506</b>

**L'Épargne brute** : Aussi appelée CAF (capacité d'autofinancement), elle représente l'excédent du résultat du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par la différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>EPARGNE BRUT</b>	<b>-265 975</b>	<b>224 400</b>	<b>274 267</b>	<b>-30 662</b>	<b>1 032 133</b>

**L'Épargne nette** : Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>EPARGNE BRUT</b>	<b>-265 975</b>	<b>224 400</b>	<b>274 267</b>	<b>-30 662</b>	<b>1 032 133</b>
16 - Remboursement du capital de la dette	434 008	474 772	524 893	524 803	512 379
<b>EPARGNE NET</b>	<b>-699 983</b>	<b>-250 372</b>	<b>-250 626</b>	<b>-555 465</b>	<b>519 754</b>

## 13. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Ce projet de budget 2023, outre l'entretien du patrimoine existant, poursuit les orientations du budget 2022 autour des thèmes phares du programme.

Il est précisé que le projet de budget primitif 2023 sera construit en retenant les enjeux et projets communaux et la volonté de contenir les ratios de solvabilité (niveau d'épargne et capacité de désentêtement) à un bon niveau malgré un contexte très contraint notamment sur les dépenses énergétiques. Il tiendra compte de l'impact (en année pleine) de la revalorisation du point d'indice, mais aussi de la hausse des dépenses d'énergie de + 225% entre le BP 2022 et les prévisions 2023. Les effets de l'inflation à venir viendront s'ajouter à ces prévisions.

La flambée des prix de l'énergie constatée depuis fin 2021, dans un contexte de haute inflation, devrait peser négativement sur le budget fonctionnement de la commune avec une facture de ses fluides qui devrait mécaniquement augmenter.

Malheureusement, l'invasion de l'Ukraine par la Russie devrait, va encore avoir une répercussion importante sur le prix des matières premières. Il a été constaté de nouveau une flambée du prix de pétrole et une augmentation du prix du gaz et du blé sur les marchés.

Il est donc à craindre que le coût des matières premières et plus particulièrement celui relatif aux fluides reste à des niveaux très élevés cette année.

Cependant, ces orientations 2023 visent à garantir une politique budgétaire saine et maîtrisée.

Cette année sera aussi marquée par la volonté de la municipalité de soutenir l'investissement local après des années où les ratios mesurant l'investissement ont été très bas comparativement aux autres collectivités de sa strate.

Par ailleurs, la préparation budgétaire 2023 et donc les éléments du débat d'orientation budgétaire a été construite sur la base de la nomenclature M14. La nomenclature M57 sera transposée cette année et modifiera à la marge certains chapitres du budget primitif à venir.

Les objectifs qui président à l'élaboration du budget 2023 sont les suivants :

- **La stabilité des taux d'imposition,**
- **La poursuite du désendettement de la collectivité,**
- **La maîtrise et la rationalisation des charges de fonctionnement,**
- **Des prévisions optimales pour une bonne exécution budgétaire,**
- **Le respect des engagements,**
- **Une attention particulière à la qualité de vie des Pennois.**

### Prévisions des recettes :

- **Les produits des services et du domaine (70)**

Les produits ont peu augmenté en 2022 (+28 659 €), les recettes devraient être d'environ 700 000 € en 2023, la volonté du Maire est de ne pas augmenter les tarifs municipaux (sauf taxe funéraire) dans ce contexte d'inflation, ce qui permettra aux pennois de bénéficier d'un pouvoir d'achat plus important.

- **Fiscalité (73)**

Avec la réforme de la fiscalité supprimant la taxe d'habitation, la commune a perdu un levier fiscal important. En effet, même si le produit de la taxe d'habitation a été compensé par le produit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la commune ne peut plus désormais bénéficier du caractère dynamique d'une imposition.

Cependant, conformément à l'engagement du début de mandat, comme en 2022, le choix est de garder inchangé le **taux communal de la TF** pour 2023 malgré un contexte de forte inflation énergétique et de

revalorisation du point d'indice des salaires.

**Les bases** n'étant pas encore connu à l'heure de la rédaction de ce rapport, il est espéré un produit de la fiscalité plus important par la contribution de nouveaux propriétaires (CANOPIA par exemple) et l'augmentation de la base de 7% signifié par la DGFIP (+ 330 000 €), soit 4,9 M€. L'estimation de la recette fiscale est provisoire à ce jour, puisque l'état fiscal 1259 reprenant les bases prévisionnelles 2023 ne sera reçu qu'à la fin du premier trimestre.

S'agissant des **droits de mutation**, il est peu probable que le niveau de ces droits soit supérieur à ceux de 2022, mais devrait rester néanmoins élevé au regard du dynamisme du marché immobilier local. Il est prévu d'inscrire une enveloppe de 360 000 €.

Nous prévoyons une enveloppe équivalente, voir un peu plus importante par rapport à 2022 pour la FPIC (101 000 €), la taxe sur l'électricité (200 000 €) et l'attribution de compensation (1 500 000 €).

	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	46,67%	46,67%	46,67%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	24,50%	24,50%	24,50%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	23,55%	23,55%	23,55%

### • **Les dotations et participations (74)**

Même si le projet de loi de finances prévoit une revalorisation de la DGF, celle-ci n'est pas corrélée à l'inflation. Elle devrait soit légèrement augmenter, soit rester stable par rapport à 2022. Néanmoins, une estimation prudente est projetée avec une inscription à hauteur de 530 000 €.

Une compensation dit « amortisseur énergétique » nous sera versé sur 2023 par nos deux fournisseurs d'énergie, EDF et PLUM, de la moitié de nos dépenses énergétiques par rapport à 2021, nous prévoyons 400 000 €.

Une aide exceptionnelle dite 'filet de sécurité 2022-2023' pour 129 000 € (2<sup>e</sup> versement). En 2022, le gouvernement a mis en place un filet de sécurité en faveur des collectivités dont les finances publiques sont mises à rude épreuve en raison de l'inflation et des augmentations salariales. Le premier versement (50%) est intervenu fin 2022. C'est une compensation financière prenant en compte 50% des surcoûts constatés entre 2021 et 2022 liés à la réévaluation de la valeur du point d'indice et 70% de la hausse entre 2021 et 2022 des charges d'énergie, d'électricité et d'alimentation.

Nous allons recevoir un remboursement de la CAF prévu de 2022, sur 2023, soit un montant de 161442 €.

### • **Les autres recettes (013,75,76,77)**

Elles intègrent des recettes comme les remboursements de salaires au titre des arrêts maladie (IJ) pour une prévision de 180 000 €, les loyers et locations perçus (et d'anciennes régularisations) pour 300 000 € et des produits exceptionnels pour 20 000 €. Nous prévoyons une régularisation à hauteur de 165 000 € (URSSAF), le calcul des charges patronales était en notre défaveur. La compensation devrait intervenir au cours du second trimestre 2023.

## **Prévisions des DEPENSES :**

L'objectif poursuivi pour la section des dépenses est la maîtrise de son évolution afin de poursuivre dans de bonnes conditions le financement de nos services publics et nos programmes d'investissements pour 2023 et les années futures.

Les évolutions des dépenses de fonctionnement retenues tiennent compte de l'impact (en année pleine) de la revalorisation du point d'indice, mais aussi de la hausse des dépenses d'énergie de + 71% entre le BP 2022 et les prévisions 2023. La revalorisation du point d'indice en année pleine, voté en juillet dernier impactera le budget 2023 de 640 000 €. Il a fallu prendre en compte également le caractère évolutif de certaines dépenses comme celles de la cuisine centrale qui vont fortement augmenter en 2023 du fait du contexte général d'évolution des prix des matières premières.

- **Les charges à caractère générale (011)**

Nous avons fait le choix de les augmenter après des années d'austérités imposé par l'ancienne mandature, soit de subir l'inflation des prix généralisés. Ce choix permet aux habitants pennois d'avoir plus de services publics et de qualités.

Il est prévu sur ce chapitre les principales dépenses suivantes :

- Les achats de la commune, restauration, frais énergétiques, entretiens, maintenances
- Les frais énergétiques
- Formations
- Réparations
- Administratifs
- Des factures 2022 arrivées en mairie en 2023 (60 000 €)

- **Les dépenses de personnel (012)**

La construction du budget lié aux dépenses du personnel repose tant sur des événements à intervenir que sur ceux qui sont intervenus au cours de l'exercice précédent et qui auront un impact en année pleine sur cet exercice.

Cependant, malgré ce fait, l'impact de l'augmentation du point d'indice des salaires, du glissement vieillesse technicité et aux régularisations statutaires, le chapitre 012 sera contenu.

Plusieurs actions combinées le permettront. Tout d'abord les départs de la commune d'agents qui n'ont pas été remplacés en 2022 et des départs en 2023 qui ne le seront pas également (retraite, changement de collectivité), le passage de CDD en contrat PEC (aidés par l'Etat), la réorganisation des services qui permettra de ne plus solliciter des vacataires ainsi que de la diminution drastique des heures supplémentaires payées.

La masse salariale devrait représenter environ 67 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité en 2023.

La masse salariale :

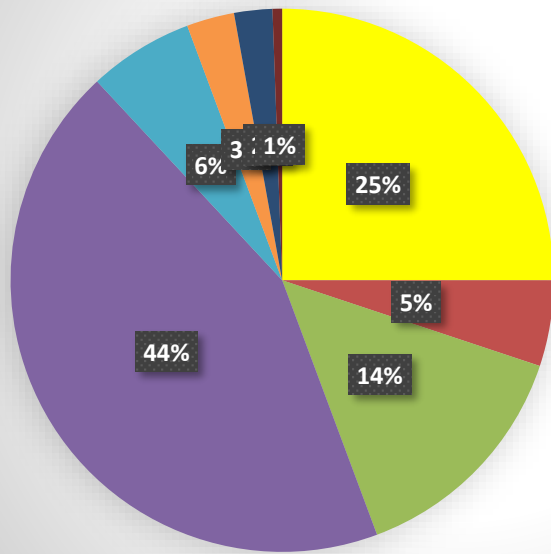
Au 1er janvier 2023, les effectifs comptent 176 agents dont 109 titulaires de la fonction Publique Territoriale, 99 agents sont à temps complet et 10 agents à temps non complet ou partiel. On compte également 24 agents en CDI (ETP) dont 6 à temps non complet.

La répartition par catégorie est la suivante : 8 agents en catégorie A, 21 agents en catégorie B, 115 agents en catégorie C et 32 agents hors catégorie.

En sus des mesures gouvernementales pour augmenter le SMIC et la valeur du point d'indice de la fonction publique, les agents ont pu bénéficier en janvier 2023 de la refonte du régime indemnitaire (RIFSSEP).

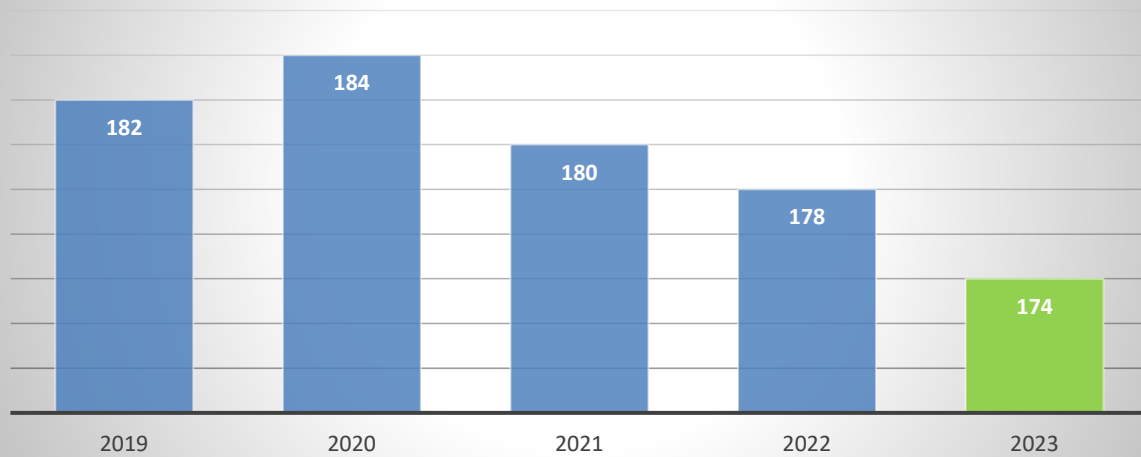
- Revalorisation du plancher de l'IFSE de toutes les catégories, le constat est que le régime actuel était devenu trop disparate et obsolète, l'objectif est de rendre le régime indemnitaire mensuel plus lisible, plus juste, plus attractif
- Attribution du Complément Individuel Annuel (C.I.A) de 100 €. Le versement a un caractère facultatif. Toutefois, il nous semble important que cette prime puisse valoriser le travail de nos agents.
- Le traditionnel GVT (Glissement Vieillesse Technicité) regroupant le coût des avancements d'échelon, avancements de grade, promotion interne et réussite à concours
- Valoriser les métiers et les responsabilités

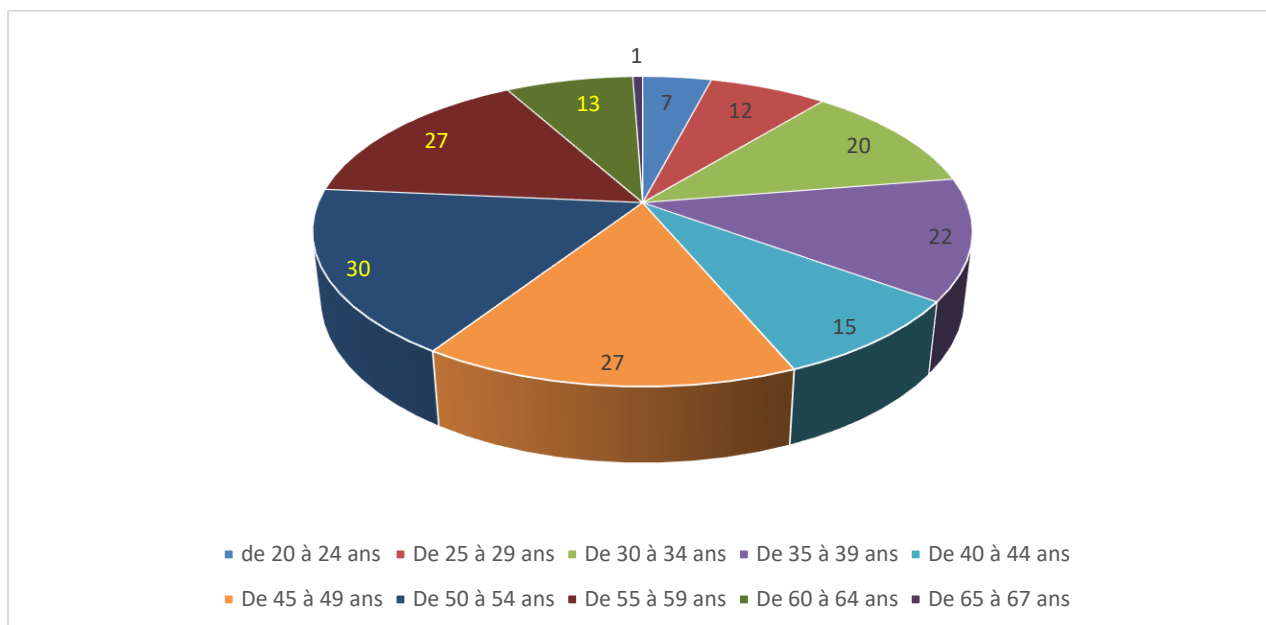
## EFFECTIF PAR FILIERES



- FILIERE ANIMATION
- FILIERE CULTURELLE
- FILIERE ADMINISTRATIVE
- FILIERE TECHNIQUE
- FILIERE MEDICO-SOCIALE
- FILIERE POLICE MUNICIPALE
- FILIERE SPORTIVE
- COLLABORATEUR DU CABINET

## Total effectif par année





- **Autres charges de gestion courante (065)**

Ce chapitre intègrera les indemnités et charges des élus (inchangées en 2023), l'enveloppe dédié au soutien des actions associatives (même niveau que 2022) et du COS (enveloppe augmentée pour le COS au niveau de 45 000 €), dépenses du cloud (informatique). Il est a noté que pour la première fois, la mairie n'abondera pas le budget du CCAS. En effet, la réorganisation et la mise en place de nouvelles recettes au CCAS permet d'équilibrer son budget.

- **Charges financières (066)**

Notre charge financière liée aux intérêts de la dette pour 2023 sera de 228 729 €. Cependant, certains prêts, dont 2, contractés en 2009 à taux variables non capés, nous font courir le risque d'une augmentation importante de cette ligne budgétaire. Le marché étant déstabilisé actuellement, dû au contexte international, nous sommes en collaboration avec la SFIL (banque publique de financement) afin de mettre en place une restructuration de ces 2 prêts si les taux venaient à monter considérablement. Des frais de remboursements anticipés nous seraient alors imputés à hauteur de 600 000 €.

La ligne des intérêts des comptes courant concernant la ligne de trésorerie ne comportera pas de frais en 2023 (8 000 € en 2022). Cette ligne de trésorerie (800 000 €) récurrente, à devoir à la Caisse d'Epargne, a été gelée par notre administration et en collaboration avec la banque, afin de nous permettre une solution de remboursement.

- **Atténuation de produits (014)**

La somme prévue sur ce chapitre à savoir 42 000 €, couvre l'attribution de compensation négative versée à la Métropole et la pénalité au titre de la carence en logements sociaux.

## PROJECTION 2023

### FONCTIONNEMENT

	BP 2022 TOTAL + DM	CA 2022	PROJECTION BP 2023	VARIATION 2022/2023
70- Produits des services	660 880	689 540	700 000	10 460
73 - Fiscalité	6 541 770	6 610 910	6 941 000	330 090
74 - Dotations et participations	1 444 385	1 372 628	2 039 070	666 442
013-75-76-77 - Autres Chapitres	351 280	593 454	679 330	85 876
002 - Excédent de fonctionnement	0	0	146 027	146 027
<b>TOTAL</b>	<b>8 998 315</b>	<b>9 266 532</b>	<b>10 505 427</b>	<b>1 238 895</b>

	BP 2022 TOTAL + DM	CA 2022	PROJECTION BP 2023	VARIATION 2022/2023
011 - Charges à caractère général	1 386 094	1 385 221	2 610 435	1 225 214
012- Dépenses de personnel	6 317 382	6 300 636	7 044 922	744 286
014 - Atténuation de produits	42 500	41 570	42 500	930
065 - participations et subventions	182 186	178 169	153 620	-24 549
002 - Déficit de fonctionnement	418 104	0	0	0
66-67 - Autre chapitres	160 167	157 954	168 200	10 246
068 - Dotations aux amortissements + Chap 042	491 882	636 431	485 750	-150 681
<b>TOTAL</b>	<b>8 998 315</b>	<b>8 699 981</b>	<b>10 505 427</b>	<b>1 805 446</b>



## INVESTISSEMENT

	BP 2022 TOTAL + RAR	CA 2022	PROJECTION BP 2023	VARIATION 2022/2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sect.	491 882	636 431	3 635 384	2 998 953
041 - Opérations patrimoniales	20 046	14 942	15 000	58
10 - Dotations - FCTVA-TA	239 340	194 627	200 000	5 373
27 - GFP de rattachement	9 054	9 054	10 000	946
13 - Subventions d'investissements reçues	1 439 183	370 058	950 536	580 478
024 - Produits de cessions	11 047	0	0	0
16 - Emprunts	200 000	0	0	0
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 410 552</b>	<b>1 225 112</b>	<b>4 810 920</b>	<b>3 585 808</b>

	BP 2022 TOTAL + RAR	CA 2022	PROJECTION BP 2023	VARIATION 2022/2023
21 - Immobilisations corporelles	1 302 027	579 305	3 507 350	2 928 045
041 - Opérations patrimoniales	20 047	14 942	20 000	5 058
10 - Dotations,TA	263 311	0	370 333	370 333
16 - Emprunts	512 378	512 378	501 453	-10 925
20 - Immobilisations incorporelles	246 496	59 081	383 897	324 816
001 - Déficit d'investissement	65 293	65 293	5 887	-59 406
27 - Immobilisations financières	1 000	0	1 000	1 000
23 - Constructions	0	0	21 000	21 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 410 552</b>	<b>1 230 999</b>	<b>4 810 920</b>	<b>3 579 921</b>

## 14. Les projets principaux pour 2023

### Face à la crise économique et financière :

Adapter un programme pluriannuel d'investissement pour garantir un équilibre entre ambition pour la ville de la Penne sur Huveaune et maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Le programme est ambitieux, les projets sont nombreux et s'inscrivent dans le long-terme. Ils impliquent des investissements majeurs selon une planification pensée avec logique, responsabilité financière et autour d'un programme connu de tous.

C'est tout l'enjeu, que de traduire cette volonté d'inscrire La Penne sur Huveaune dans une dynamique porteuse de confiance en notre avenir.

Personne ne prévoyait la crise économique que nous rencontrons actuellement, ni les tensions géopolitiques mondiales nées de la guerre entre l'Ukraine et la Russie.

Nous nous sommes dotés d'une capacité d'investissement forte pour 2023 pour répondre aux tensions budgétaires.

Ce sera un enjeu fort pour toutes les collectivités locales en 2023 que de pouvoir maintenir leur programme d'investissement alors que les capacités d'autofinancement seront fortement mises à mal.

Cependant, nous nous devons de continuer à investir pour l'avenir de la Penne sur Huveaune, son attractivité et son vivre ensemble.

### Transformer la ville :

La Penne sur Huveaune doit évoluer et s'adapter aux nouveaux défis de notre époque. Apporter une réponse aux défis du commerce de proximité, du respect de l'environnement, de l'attractivité, du dynamisme, du rayonnement, de la qualité de vie et de la modernité nécessite de transformer La Penne sur Huveaune.

Le commerce de proximité est un défi majeur de cette transformation. Parmi les priorités du mandat est prévu un grand plan de rénovation du centre-ville pour redonner toute sa place au commerce de proximité dans la vie quotidienne et contribuer à rendre la ville plus attractive.

Les premiers grands projets d'investissement débutés en cours d'année dernière vont se poursuivre ainsi que ceux, débutés dans les années antérieures.

Un effort supplémentaire sera également mis sur la rénovation énergétique des bâtiments publics, luminaires et sur le complexe sportif suite à l'audit réalisé dans le cadre du décret tertiaire.

L'Esplanade qui accueille les parkings au-dessus de l'Huveaune, sa vétusté et son état d'effondrement va nous obliger à sûrement mettre en sécurité une autre partie dans un proche avenir pour la sécurité des habitants. Afin d'anticiper le manque de place actuel et à venir, une réflexion doit intervenir sur 2023 pour un projet à court terme de 200 à 300 places, ce qui permettra aussi aux habitants de redécouvrir l'Huveaune qui traverse notre village en supprimant le béton qui menace de tomber.

Une ville engagée pour l'environnement et la transition écologique :

La transition écologique engagée depuis l'année dernière va se poursuivre pour offrir aux Pennois un environnement toujours mieux préservé et une qualité de vie toujours plus importante. Les projets portés par la Ville se basent sur une écologie positive et pragmatique, capable de défendre l'environnement sans remettre en cause le progrès.

Un habitat qualitatif et un cadre de vie amélioré :

Bien vivre à la Penne sur Huveaune, c'est permettre aux Pennois de vivre dans un habitat de qualité et un cadre de vie agréable. Selon ce principe, de nombreux projets pluriannuels vont être construits ou réhabilités au cours des futures années. Il y a encore beaucoup de projets à réaliser pour redessiner notre ville de demain et qui permettra d'accueillir de nouveaux habitants.

## Le financement de l'investissement en 2023 :

La ville à décider de vendre des actifs afin de répondre aux enjeux du futur de la Penne sur Huveaune. Cela représentera un apport au budget de plus de 3 M€.

Les principales opérations seront l'achat du terrain « GALORINI » pour un projet médical et locatif, l'investissement dans la réhabilitation énergétique de nos bâtiments, la rénovation des parcs de luminaire d'éclairage public, la rénovation complète de la Cuisine Centrale. Mais aussi le remboursement de la taxe d'aménagement à CANOPIA (390 000 €), le remboursement de la ligne de trésorerie (emprunt) à la Caisse d'Epargne (800 000 €).

## Scolaire :

Rénover nos écoles pour préparer l'avenir de nos enfants ! Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain. C'est pourquoi, nous allons continuer de donner à notre jeunesse les moyens fondamentaux de sa réussite et de l'apprentissage des valeurs de la République Française.

Nous continuerons d'investir et de réhabiliter nos écoles communales. Rénovations structurelles, énergétiques, sécurités, valorisation. Pour le bien-être de nos petits pennois !

Chaque classe sera équipée d'écrans numériques interactifs.

Notre Département a été désigné en 2022 avec 10 autres pour mettre en œuvre le dispositif « Territoire Numérique Educatif ».

Une belle opportunité pour notre commune en termes d'équipements et de formations des enseignants. Nous aurons donc 16 Ecrans Numériques Interactifs, un par classe !

Ces sortes de tablettes numériques verticales de 1,70m par 1m, fonctionnent exactement comme celles que beaucoup ont à la maison.

Elles viendront remplacer les classiques tableaux noirs.

Le coup de cet équipement est de 75 000 € subventionné à 80 % par le Conseil Départemental.

Un conseil municipal des enfants sera créé par l'élection, en classe, d'une fille et d'un garçon de CM1 et CM2 de nos 3 écoles.

Une nouvelle extension du sport scolaire sera mise œuvre par l'organisation pour les élèves d'élémentaire, d'une « course des écoles » en mai et d'une « fête des écoles » à la fin juin.

Les maternelles auront aussi leur nouveauté avec un « Maternathon », qui sera en direction d'une œuvre caritative.

## Sécurité :

Deux projets d'envergure peuvent être cités :

Il est prévu l'embauche de 2 agents de la police municipale afin d'étendre et de renforcer la présence de la PM sur la commune.

L'agrandissement du parc vidéo de télésurveillance sur la commune.

Il s'agit d'un projet majeur et d'envergure qui sera porté par la municipalité au cours de l'année. Le projet consiste en l'extension du réseau de caméras de vidéoprotection par l'implantation de nouvelles caméras déployées et installées sur des points sensibles et stratégiques.

Ce projet consiste fera évoluer le réseau existant, en se connectant sur le réseau de raccordements fibres afin de garantir un système de sécurité plus optimal.

Le déploiement en fibre optique permet de stabiliser les connexions et de réduire très fortement les coûts de la maintenance des caméras qui peuvent s'avérer très onéreux.

Pour financer ce projet, des subventions sont recherchées par la commune.

## **Accessibilité :**

Cette année encore, le budget 2023 verra la mise en place d'étude d'ADAP (70 000 €). Nous entamerons des travaux à l'école maternelle Beausoleil et sur la chaussée de la commune.

## **Evolution du Parc Automobile :**

Après avoir lancé un audit de la flotte automobile en 2022, le constat a été fait que le parc existant était vétuste, ancien avec une moyenne d'âge de 12 ans (lorsqu'il est préconisé de ne pas excéder 8 ans) et ne répondait plus aux normes environnementales actuelles.

L'objectif va consister, sur les prochaines années du mandat, à renouveler progressivement la flotte automobile en se tournant vers l'acquisition ou la location de véhicules « propres ».

## **Restauration scolaire :**

Il a été constaté depuis notre arrivée en 2022 que notre cuisine centrale que l'on pensait à la pointe de la modernité au niveau du matériels, était comme d'autres services, en décrépitude. Notre constat clair, sans des investissements adéquates, ces fleurons de notre service publics ne pourront plus faire face aux enjeux futurs.

Nous allons réaliser des travaux dans la Cuisine centrale. Des travaux de sécurité et de confort seront donc réalisés au sein de l'office pour améliorer les conditions de travail des agents travaillant sur ce site. Nous avons pris la décision d'investir massivement dans notre cuisine centrale. Remplacement de machines, frigos pour la chaîne de froid, friteuses, fours, sauteuses etc.. Divers réparations et rénovations sur le bâtiment.

Sur les menus des repas, il est prévu de travailler en collaboration avec l'association « Agir Local » afin de réduire l'empreinte tout en proposant des repas toujours plus équilibrés mais moins consommatrice de carbone.

La Ville souhaite mettre sur l'achat des produits bruts non modifiés, privilégier le bio et les circuits-courts, s'assurer du respect du bien-être animal et de l'absence d'OGM.

Nous contribuerons à la lutte contre le gaspillage alimentaire par la sensibilisation et la collecte des déchets alimentaires pour une meilleure valorisation par le compostage.

## **Petite Enfance :**

Nous allons continuer à investir dans du matériel pour l'activité des tout petits.

Pour la crèche, un nouveau système de badgeuse numérique sera mis en place pour une meilleure gestion des heures proposés. Il permet de pointer l'arrivée et le départ des enfants de la structure par lecture d'un code barre sur une badgeuse dans un logiciel qui permettra, suite à la remontée de ces informations, la facturation des prestations réellement consommées.

## **Sport et Jeunesse :**

Le sport pour tous, une réalité à la Penne sur Huveaune, une démarche qui repose sur un complexe sportif composé de stades, terrains de basket, tennis et d'une salle polyvalente ouverts à tous. C'est un patrimoine riche qui doit évoluer en fonction des besoins des associations et des enjeux climatiques. Investir dans le sport, c'est également renforcer le tissu associatif et la cohésion entre les Pennois.

\* la rénovation du circuit d'eau de la salle la Colombe

\* le ravalement de la façade extérieure de la salle

- \* L'investissement dans de nouveaux tapis pour l'association de boxe
- \* la création d'un parc urbain de musculation ;
- \* Une nouvelle extension du sport scolaire sera mise œuvre par l'organisation pour les élèves d'élémentaire, d'une « course des écoles » en mai et d'une « fête des écoles » à la fin juin.

### **Culture, salle des fêtes :**

Notre patrimoine et notre culture sont des biens et des repères précieux que nous devons protéger et valoriser. C'est ce principe qui anime l'action municipale avec l'objectif de faire rayonner La Penne sur Huveaune et de fixer un cap culturel ambitieux. Nous allons continuer d'investir dans le vieux bâtiment de la MASC pour toujours plus de sécurité, d'accessibilité. Pour la médiathèque, la rénovation du matériel de réception pour la lecture ainsi que de la toiture. Pour la salle des fêtes, l'installation d'un écran numérique et de nouveaux escaliers pour la scène.

### **Sécurité informatique :**

Face à la recrudescence des cyberattaques visant les collectivités locales ces dernières années, il était primordial que la commune se dote de moyens importants en ce qui concerne la sécurité informatique, et plus principalement en ce qui concerne la sécurisation des données. Un projet d'envergure de « cyber sécurité » sera donc lancé dès 2023 pour permettre cette protection. Un audit sur la téléphonie fixe et mobile sera lancé pour trouver des marges de manœuvre financière en vue de dégager des économies de fonctionnement.

### **Finances et DRH**

Mise en place de système de dématérialisation du circuit des paiements, signatures électroniques des finances publiques avec la DGFIP ainsi que pour la RH, les absences/congés. C'est une obligation demandée par la DGFIP pour les finances. La dématérialisation était devenue nécessaire pour fiabiliser la qualité des données, respecter la confidentialité des informations et améliorer la productivité administrative.

### **Etat civil :**

Acquisition du matériel d'enregistrement pour établir les CI, passeports et permis de conduire.

### **SUBVENTIONS :**

Projet d'investissement à 50k€ (montant de la demande 30k€), pour un projet à 100k€ (montant de la demande 60k€) et pour un projet à partir de 500k€ (montant de la demande 250k€ qui sera aussi complétée avec d'autres dispositifs pour financer à 70%).

Quelques exemples :

- \* Rénovation électrique du GS BEAUSOLEIL côté primaire
- \* Le remplacement des lanternes HSP en Led
- \* Est-ce qu'un camion électrique pourrait faire l'affaire pour l'OP de 50k€

## 15. LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

En 2022, le montant total des subventions aux associations s'élevait à 47 026 €. Pour 2023, les demandes actuelles font état d'un montant provisoire de 90 293 €.

Associations	2022		DEMANDE SUBVENTION FAITE POUR 2023
	Montant Voté	Montant Versé	Montant demandé
AGIR AU CŒUR DE LA PENNE	1 000,00	1 000,00	2 000,00
AMICALE DES CHASSEURS	150,00	150,00	250,00
AMICALE DES DONNEURS DU SANG	400,00	400,00	REFUSE
ASSOC PENNOISE RANDONNEE	615,00	615,00	700,00
BASKET CLUB PENNOIS	1 000,00	1 000,00	3 500,00
BOLOMOY	150,00	150,00	300,00
CIQ LA PENNE SUR HUVEAUNE	350,00	350,00	350,00
CIQ LA CANDOLLE	250,00	250,00	250,00
CLUB DES AMIS DE LA PENNE SUR HUVEAUNE	150,00	150,00	Non reçu
CLUB ECHEC PENNOIS	150,00	150,00	150,00
COLC	400,00	400,00	800,00
COS	25 000,00	25 000,00	54 000,00
CROIX ROUGE FRANCAISE AUBAGNE	370,00	370,00	400,00
DOJO DE LA PENNE	1 500,00	1 500,00	1 500,00
ENTRAIDE SOLIDARITE 13 (ES 13)	1 375,00	1 375,00	5 250,00
ETOILE SPORTIVE PENNOISE (ESP)	2 500,00	2 500,00	5 000,00
ETNA EVASION THEATRA NATURE ANIMATION	100,00	100,00	Non reçu
FCPE PREVERT	653,00	653,00	653,00
FCPE BROSSOLETTE	653,00	653,00	650,00
FCPE BEAUSOLEIL	653,00	653,00	700,00
MIMESIS	150,00	150,00	REFUSE
QUESTION POUR UN CHAMPION	240,00	240,00	240,00
SECOURS POPULAIRE Français	1 500,00	1 500,00	2 200,00
SENIORS PENNOIS	400,00	400,00	400,00
UNC UNCAFN	100,00	0,00	Non reçu
SORS DE TON SILENCE	300,00	300,00	2 500,00
VELO CLUB PENNOIS	1 000,00	1 000,00	A VENIR
<b>ASSOCIATION SOUS CONVENTION (REPORT AUTOMATIQUE)</b>			
ASMAJ	1 000,00	1 000,00	Non reçu
ASSOCIATION RESONANCES	1 000,00	1 000,00	Non reçu
AVAD	2 000,00	2 000,00	Non reçu
CONSEIL DEP. ACCES AU DROIT	1 017,00	1 017,00	Non reçu
ESPACE SANTE JEUNES	1 250,00		Non reçu
SOS FEMMES	1 000,00	1 000,00	Non reçu
<b>NOUVELLES ASSOCIATION 2022</b>			
ASSO DE MEDIATION ET D'INTERVENTION SOCIALE	0,00	0,00	8 000,00
COLP	0,00	0,00	500,00
RUGBY	0,00	0,00	A VENIR
<b>TOTAL</b>	<b>48 376</b>	<b>47 026</b>	<b>90 293</b>

## 16. STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA DETTE

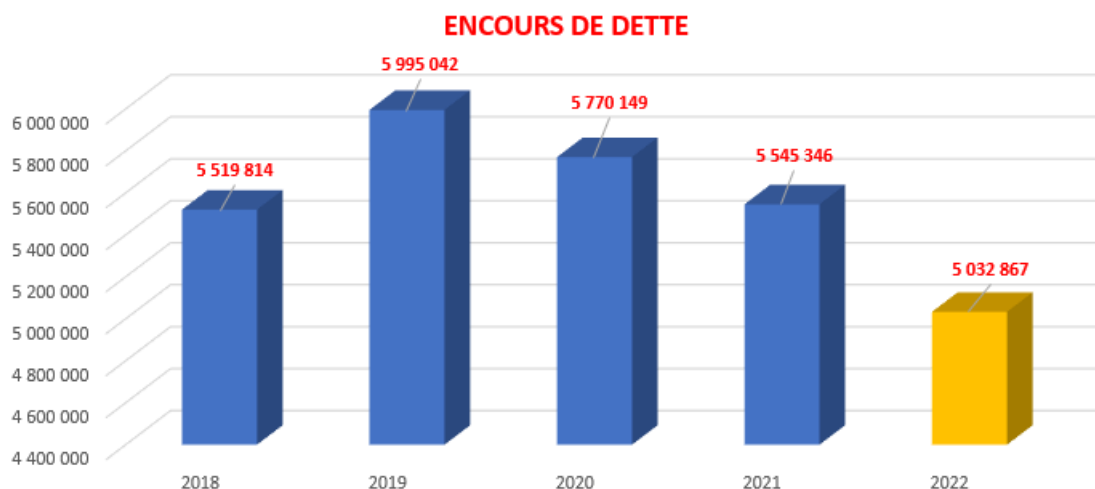
Aucun emprunt n'ayant été souscrit en 2022, le désendettement de la ville s'est donc poursuivi. L'encours de la dette qui s'élevait à 5,545M€ au 31/12/2021, diminuée à 5,032M€ au 31/12/2022. Notre structure de taux de la dette de la Ville est à 50% à taux fixe et 50 % à taux révisable. Ces emprunts comportent 6 prêts à taux révisable indexé pour la majorité, sur le livret A. Cependant, nous avons parmi ces emprunts révisables, 2 emprunts toxiques de 2009 sous surveillance de la SFIL (banque des territoires).

Les **frais financiers** devraient cependant augmenter en 2023 au regard de la situation des marchés. Au 01/01/2023, la commune dispose de **12 emprunts** dont la répartition par prêteurs est exposée dans le tableau ci-dessous :

ETAT DE LA DETTE																		
Période du 01/01/2023 au 31/12/2023																		
Etat constaté - montants en Euros																		
N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE INTERET	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2023	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ	FRAIS
47	1999	TRAVAU X 1999	CLF - DEXIA CRÉDIT LOCAL	30 R	E03M-POST		0,38000	3,41 T		01/11/1999	01/11/1999	990 918,61	364 443,95	1 107,61	7 304,27	46 590,24	53 894,51	0,00
73	2008	ancien 258891+205532+231874+16029	CFFL - CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT L	26 F	TAUX FIXE		0,00000	3,91 A		01/03/2009	01/03/2009	2 194 012,65	1 179 472,41	35 148,54	46 040,38	98 289,37	144 329,75	0,00
74	2008	Refinancement de la fiche 67	CFFL - CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT L	27 F	TAUX FIXE		0,00000	4,35 A		01/09/2009	01/09/2009	2 194 012,64	1 179 472,40	15 832,86	51 302,13	81 278,33	132 580,46	0,00
76	2010	PLAN DE RELANCE BTP 2009	CFFL - CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT L	15 F	TAUX FIXE		0,00000	3,39 T		01/10/2010	01/10/2010	390 000,00	77 968,35	419,01	2 275,32	27 525,68	29 801,00	0,00
77	2011	REALISATION BUDGET ANNEE 2011	CA - CREDIT AGRICOLE	15 F	TAUX FIXE		0,00000	4,29 A		10/08/2012	10/08/2012	350 000,00	115 697,57	1 470,61	4 940,29	27 136,29	32 076,58	0,00
78	2013	INVEST IRA ACT	CE - CAISSE D'EPARGNE	10 F	TAUX FIXE		0,00000	3,22 T		25/11/2013	25/11/2013	440 000,00	33 000,00	0,00	509,96	33 000,00	33 509,96	0,00
79	2014	IRA ACT INVEST 2014	CE - CAISSE D'EPARGNE	15 F	TAUX FIXE		0,00000	2,98 T		25/02/2015	25/02/2015	600 000,00	313 501,54	773,97	8 709,48	40 871,96	49 581,44	0,00
80	2016	EMPRUNT A29151 RP	CE - CAISSE D'EPARGNE	10 F	TAUX FIXE		0,00000	1,98 S		05/07/2016	05/07/2016	350 000,00	130 134,74	871,21	2 313,06	36 302,14	38 615,20	0,00
81	2018	EMPRUNT A291802N	CE - CAISSE D'EPARGNE	20 R	LIVRET A		0,65000	2,13 T		16/10/2018	16/10/2018	400 000,00	315 000,00	1 642,64	8 261,75	20 000,00	28 261,75	0,00
82	2019	EMPRUNT A29190FW	CE - CAISSE D'EPARGNE	20 R	LIVRET A		0,65000	2,24 T		22/10/2019	22/10/2019	990 000,00	795 625,00	3 828,00	20 897,87	47 500,00	68 397,87	0,00
83	2020	EMPRUNT A29200MI	CE - CAISSE D'EPARGNE	10 F	TAUX FIXE		0,00000	0,94 T		18/03/2021	18/03/2021	300 000,00	242 137,95	63,84	2 080,46	29 323,50	31 403,96	0,00
84	2021	PRET TAUX INDEXE LIVRET A	CE - CAISSE D'EPARGNE	20 R	LIVRET A		0,00000	2,52 T		05/01/2022	05/01/2022	300 000,00	286 513,51	1 712,39	7 418,21	13 635,45	21 053,66	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>												9 415 943,00	6 032 967,42	62 870,68	182 053,98	601 452,96	663 506,04	0,00

Nous ne devrions pas recourir à l'emprunt en 2023, ce qui permettra à la ville de diminuer une nouvelle fois son ratio d'encours (surveillé par la Préfecture).

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>ENCOURS AU 31/12</b>	5 519 814	5 995 042	5 770 149	5 545 346	5 032 867
<b>EPARGNE BRUTE</b>	-265 975	224 400	274 267	-30 662	1 034 553
<b>DESENDETTEMENT (années)</b>	/	27	21	/	5
<b>SEUIL</b>	12	12	12	12	12



## Le financement à court terme : la trésorerie

Pour prévenir l'éventualité d'un accident de trésorerie, la ville disposait d'un contrat de ligne de trésorerie de 800 000 € à la Caisse d'Epargne qu'elle pouvait mobiliser pour relier un décaissement présent à un encaissement futur.

Sur l'année 2022, la ligne de trésorerie n'a pas été mobilisée.

Cependant, la gestion de la trésorerie par l'administration, avant le 6 mars 2022, a été catastrophique. En effet, cette ligne de trésorerie avait été utilisée dans sa totalité, et remboursée d'année en année, en contractant à la Caisse d'Epargne une nouvelle ligne de trésorerie pour rembourser l'ancienne.

En collaboration avec la Caisse d'Epargne, nous avons demandé le gel de cette ligne et des intérêts afin de pouvoir la rembourser en partie ou en totalité, en 2023.



## 17. CONCLUSION

La DGFIP nous a signifié que la commune n'était plus sous surveillance du préfet pour le moment.

Les objectifs de la municipalité demeurent toujours le redressement et la normalisation de nos finances afin de devenir une commune bien équipée et capable de faire face aux défis.

Les orientations budgétaires 2023 sont marquées par un contexte budgétaire particulièrement difficile lié notamment à l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières qui s'ajoute à une situation financière qui reste dégradée notamment en raison d'un endettement ancien.

Face à cette situation, la collectivité choisit de ne renoncer à aucun service public, indispensables aux habitants et en particulier aux plus fragilisés. Plus encore, elle choisit la mise en place d'un bouclier famille préservant le pouvoir de vivre des pennois (tarifs de la cantine, des repas des aînés, non augmentation des impôts). En revanche, la collectivité doit réaliser des économies et poursuit le travail mené avec les services dans une démarche de construction budgétaire « au plus juste » et de priorisation des besoins, avec la mise en œuvre d'un plan de réduction des consommations en énergie, indispensables pour retrouver une situation financière saine en fin de mandat.

Aussi, le budget 2023, s'inscrit dans un effort collectif et partagé, selon un principe de solidarité et d'équité afin de préserver le service public.